

PRIMES ACCORDEES SUR LA COMMUNE DE PEPINSTER

Prime personnes incontinentes	Prime annuelle / à la demande	20 €/personne	Octroyée à la personne incontinente faisant partie au 1 ^{er} janvier d'un ménage redevable de la taxe immondice de la Commune de Pepinster.
Prime à la petite enfance	Prime annuelle	20 €/enfant	Octroyée aux parents (ou tuteurs) d'enfants de moins de 2 ans (membre d'un ménage domicilié sur le territoire de la commune de Pepinster au 1 ^{er} janvier de l'année.
Prime aux accueillantes d'enfants.	Prime annuelle	50 €/enfant de moins de 3 ans (équivalent temps plein)	Octroyée à chaque accueillante, conventionnée ou autonome exerçant sur le territoire communal sur l'ensemble de l'année précédente à la prime. L'accueillante devra justifier, sur l'année précédente, la garde de jour et à titre onéreux de minimum trois équivalents temps plein d'enfant de moins de 3 ans. Les crèches sont exclues du dispositif.
Prime communale ENERGIE	À la demande	10% de la prime régionale limité à 200EUR	Ces primes énergie sont accordées lors de la réalisation de travaux destinés à réduire vos consommations (isolation du toit, des murs, du sol et des vitrages) ou lorsque vous faites procéder à un audit énergétique de votre logement situé sur le territoire de la commune de Pepinster. Elles peuvent être cumulées mais leur octroi est toutefois conditionné à l'obtention préalable des primes régionales relatives aux mêmes objets. Le montant de l'intervention s'élève à 10% de celui de la prime régionale.
Prime à la rénovation et l'embellissement d'immeubles d'habitation	A la demande	10% des factures émanant d'entrepreneurs avec un maximum de 250 EUR	Ces primes sont accordées lors de réalisation de travaux de rénovation et d'embellissements (remise en état de propreté des façades et pignons, application de peinture, enduit ou crépi, rejointoyage de façades et pignons). Les travaux doivent au moins porter sur la rénovation et l'embellissement de toute la façade à rue de l'immeuble.
Prime fûts à compost	A la demande	12,39 EUR	Primes accordées sur présentation de la facture d'achat d'un fût à compost au service finances.